



## AVIS PUBLIC ADOPTION DU BUDGET 2022

Lors de l'assemblée spéciale du 13 décembre 2021, le conseil a adopté le budget pour l'exercice financier 2022 dont voici un aperçu.

Administration générale :	278 755 \$
Sécurité publique :	197 273 \$
Transport et voirie :	216 415 \$
Hygiène du milieu :	207 612 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	55 107 \$
Loisirs et culture :	32 845 \$
Frais de financement :	200 \$
Projets et acquisitions :	279 781 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 267 988 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 267 988 \$</b>

Les membres du conseil ont abaissé les taux de taxation pour l'année 2022 afin de soulager le fardeau fiscal des citoyens.

Le taux de taxation est passé de .0060 \$ à .0057\$

Le taux de taxation agricole est passé de .0040 \$ à .0038 \$

Le taux d'intérêt sera de : 6 %

*La taxe pour les ordures est passée de 60.78\$ à 68.79\$ par unité La taxe pour le recyclage est passée de 126.49\$ à 139.14\$ par unité La taxe pour les matières organiques est passée de 141.94\$ à 152.07\$ par unité La taxe pour les loisirs est passée de 35.54\$ à 35.67\$*

Les taxes seront payables en 4 versements :

- 1er versement : 31 mars 2022
- 2è versement : 31 mai 2022
- 3è versement : 31 juillet 2022
- 4e versement : 30 septembre 2022

Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement, sauf en cas de force majeure.

Lucie Riendeau  
Directrice générale